

The Actuarial Profession

making financial sense of the future

Colloque 2011 sur les pensions, les avantages sociaux et la sécurité sociale
Jean-Claude Ménard, FSA, FICA
Actuaire en chef, Bureau de l'actuaire en chef, BSIF Canada



**Atteindre l'équilibre optimal entre
les dispositions publiques et
privées**

Du 25 au 27 septembre 2011

Présentation

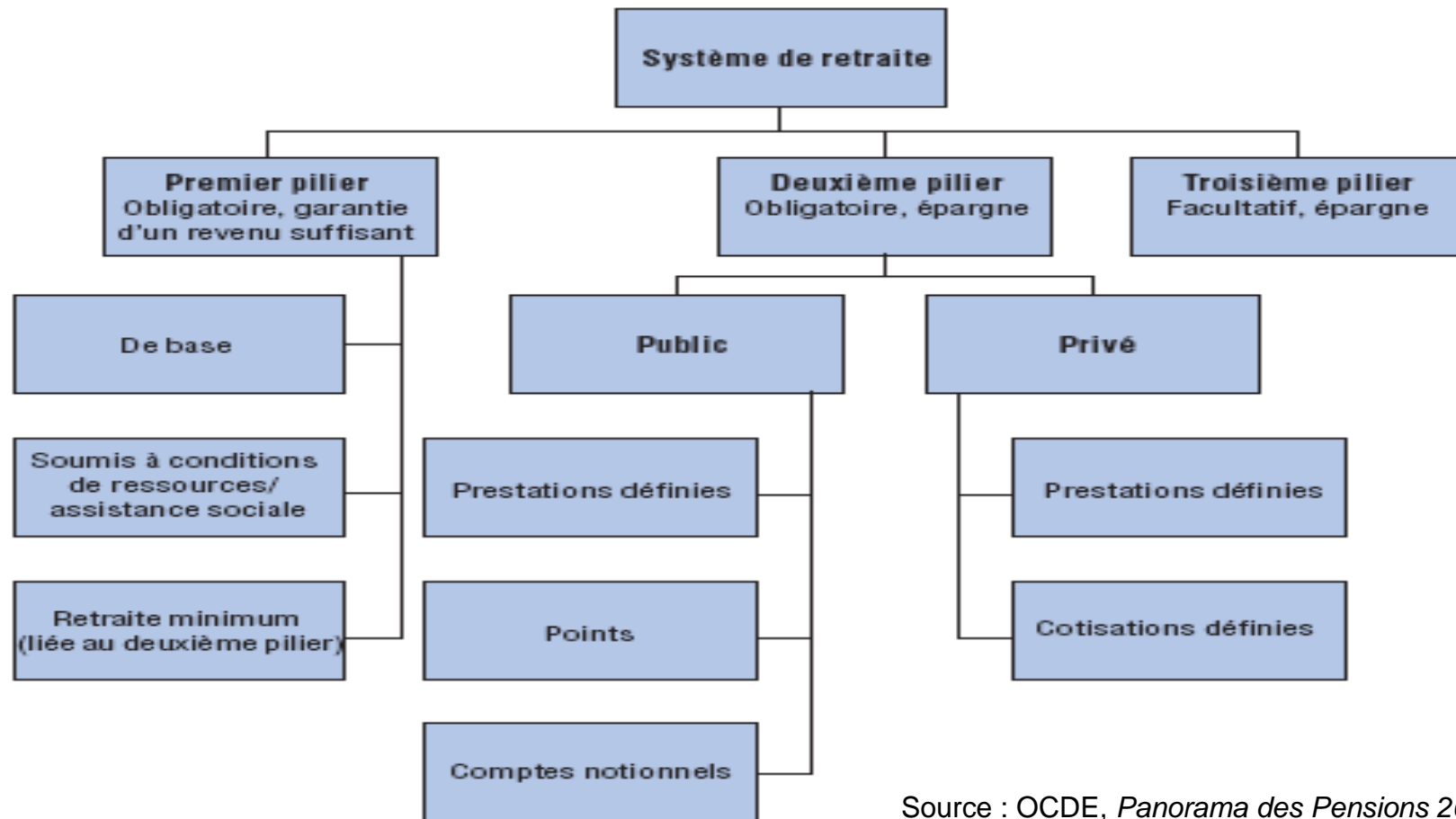
- **Aspects obligatoires ou facultatifs des systèmes de revenu de retraite**
- **Le partage des risques touchant les pensions**
- **Le deuxième pilier : un outil pour couvrir les risques**
- **La retraite coûte cher et coûtera plus cher**

Qu'attend la société de son système de retraite?

Un ensemble de régimes publics et privés, à participation obligatoire ou facultative, qui résulte en :

- un système **abordable** et **viable**; **tout en respectant**
- **l'équité** intergénérationnelle;
- la **solidarité** : la société protège chaque individu et assure collectivement un niveau de vie de base pour les retraités à faible revenu;
- la **responsabilité** : la sécurité du revenu à la retraite relève conjointement de l'État, de la société, des employeurs et des particuliers;
- le maintien du niveau de vie après la retraite;
- une interaction adéquate avec le marché du travail : des mesures incitant les travailleurs à rester sur le marché du travail et une transition souple du marché du travail à la retraite.

Le concept du système de revenu de retraite à trois piliers comprend des régimes publics et privés



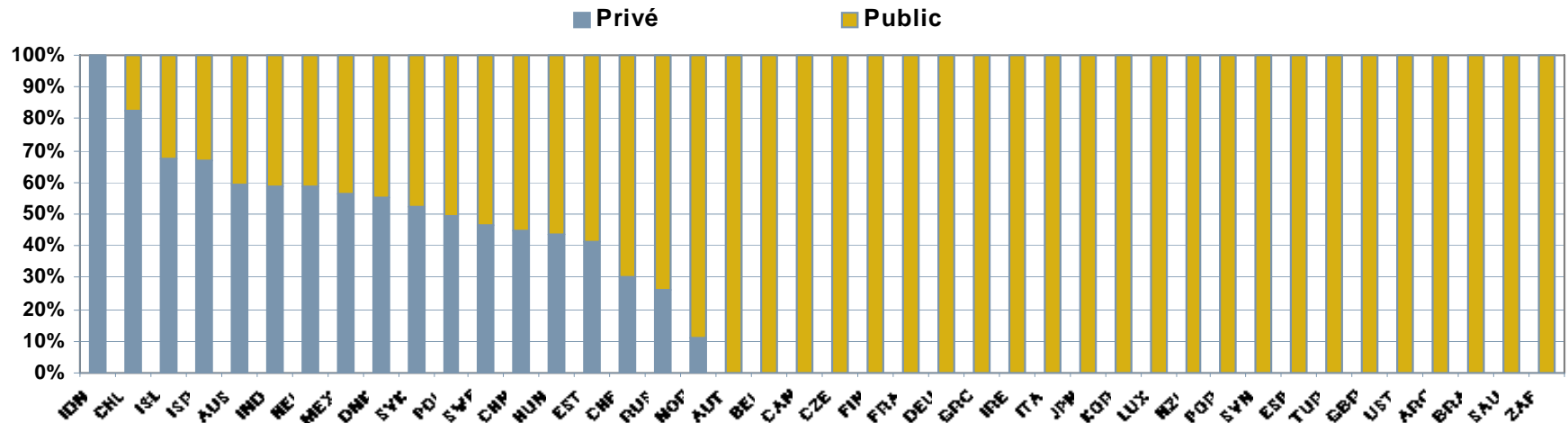
Source : OCDE, *Panorama des Pensions 2009*

Dans la majorité des pays, les régimes publics constituent une part importante des régimes obligatoires

- Le premier pilier est une composante essentielle du système de pensions.
 - Même si certains pays ont changé radicalement leur système de revenu de retraite, les réformes récentes ont renforcé les pensions du premier pilier (en Amérique latine, par exemple).
- Le deuxième pilier offre la souplesse des combinaisons de régimes publics et privés, les régimes privés étant principalement à cotisations déterminées.

Importance relative des prestations publiques et des prestations privées au titre des régimes obligatoires

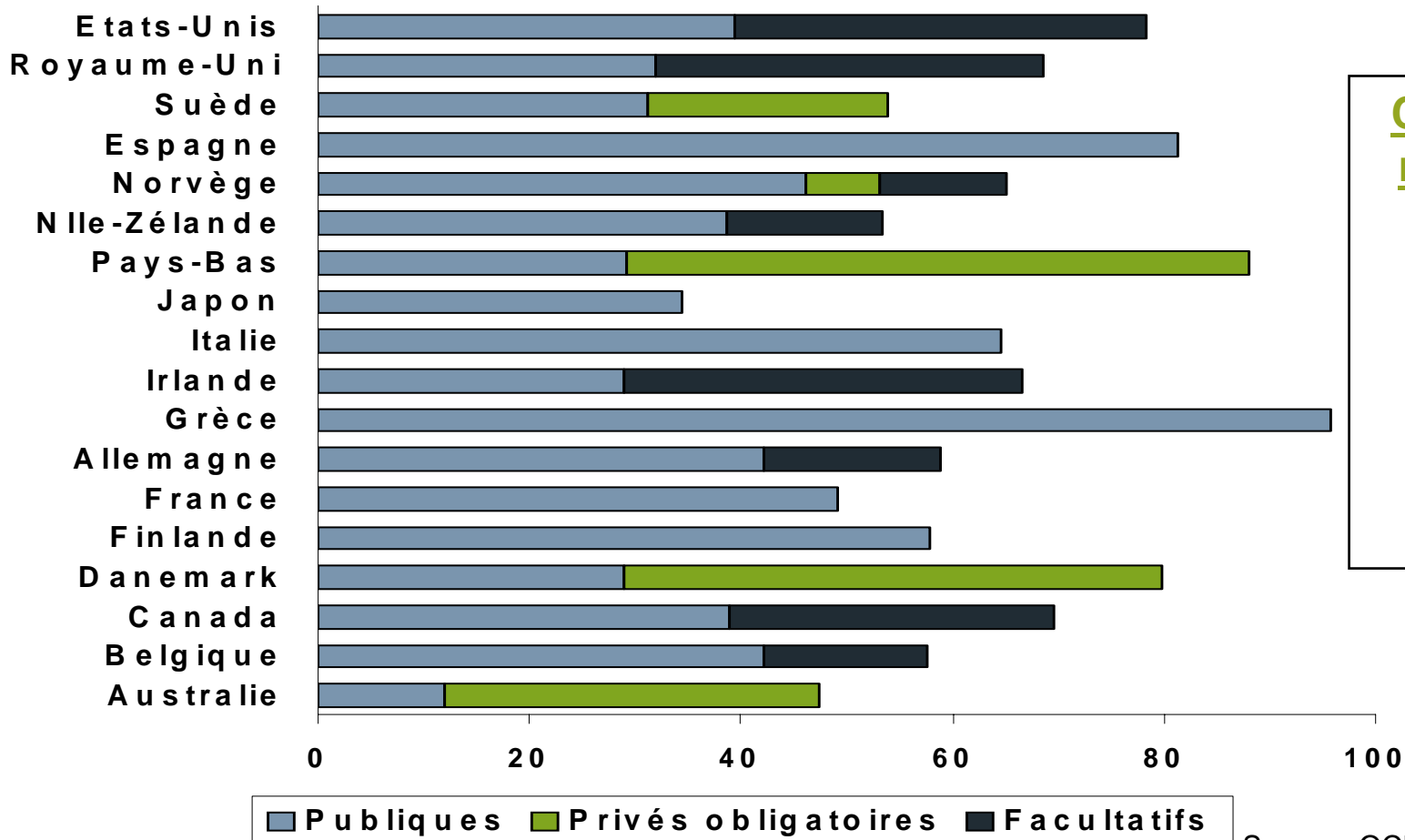
En pourcentage du patrimoine retraite moyen pondéré



Source : Modèles de retraite de l'OCDE.

L'importance des régimes de pensions facultatifs dépend de la structure des régimes obligatoires

Taux de remplacement bruts du revenu (revenu moyen)



Couverture par des régimes facultatifs professionnels privés :

É.-U. : 33 %

R.-U. : 49 %

Italie : 8 %

France : 4 %

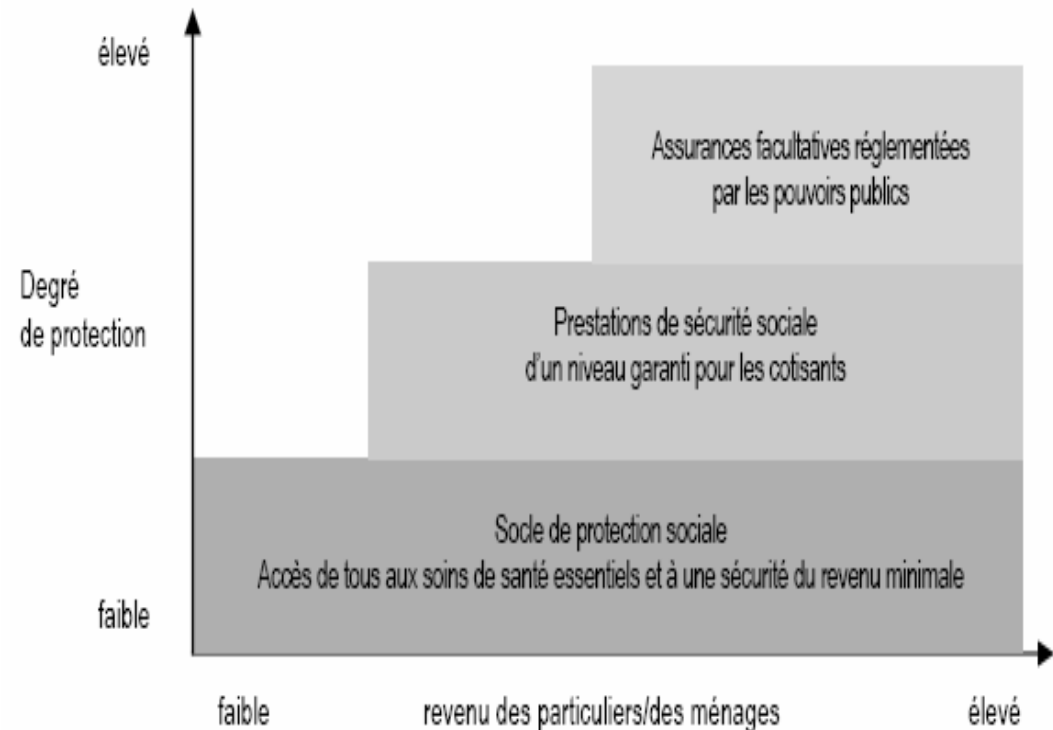
Canada : 34 %

Source : OCDE, *Panorama des Pensions 2011*

Le rôle de la société pour ce qui est d'assurer un revenu de retraite

- La société est responsable de :
 - fournir à tous un niveau minimal de revenu de retraite;
 - redistribuer le revenu par le système de revenu de retraite;
 - Sensibiliser la population au besoin de planifier et d'épargner en prévision de la retraite.
- La société **n'a pas** la responsabilité à elle seule de verser un revenu de retraite raisonnable à **tous**
- La convention n° 102 de l'OIT dispose que ceux dont le revenu est inférieur à la moyenne devraient bénéficier d'un taux de remplacement de 40 % (toutes sources confondues) après avoir versé des cotisations durant au moins 30 ans.

OIT: L'escalier de la sécurité sociale



Source : *La sécurité sociale pour la justice sociale et une mondialisation équitable*
Discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale) en vertu de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2011

Présentation

- **Aspects obligatoires ou facultatifs des systèmes de revenu de retraite**
- **Le partage des risques touchant les pensions**
- **Le deuxième pilier : un outil pour couvrir les risques**
- **La retraite coûte cher et coûtera plus cher**

Les risques touchant le revenu de retraite n'ont pas tous le même effet sur les piliers

Certains des risques touchant les systèmes de pensions :

- Faible taux de participation au pilier supérieur
- Ignorance en matière de finance
- Risque de longévité
- Risque associé à la retraite : *Départ à la retraite plus tôt que prévu*
- Risque de financement : *Mouvements de trésorerie insuffisants par rapport aux obligations*
- Risque de placement : *Rendement sur les placements plus faibles que prévu*
- Risque de marché : *Défaillance du marché*

La gestion rigoureuse des risques par l'adoption de modèles de régime efficaces faciliterait le versement de revenu de retraite suffisant à des coûts abordables.

L'incapacité du deuxième et du troisième piliers de fournir un revenu de retraite suffisant met de la pression sur le premier pilier

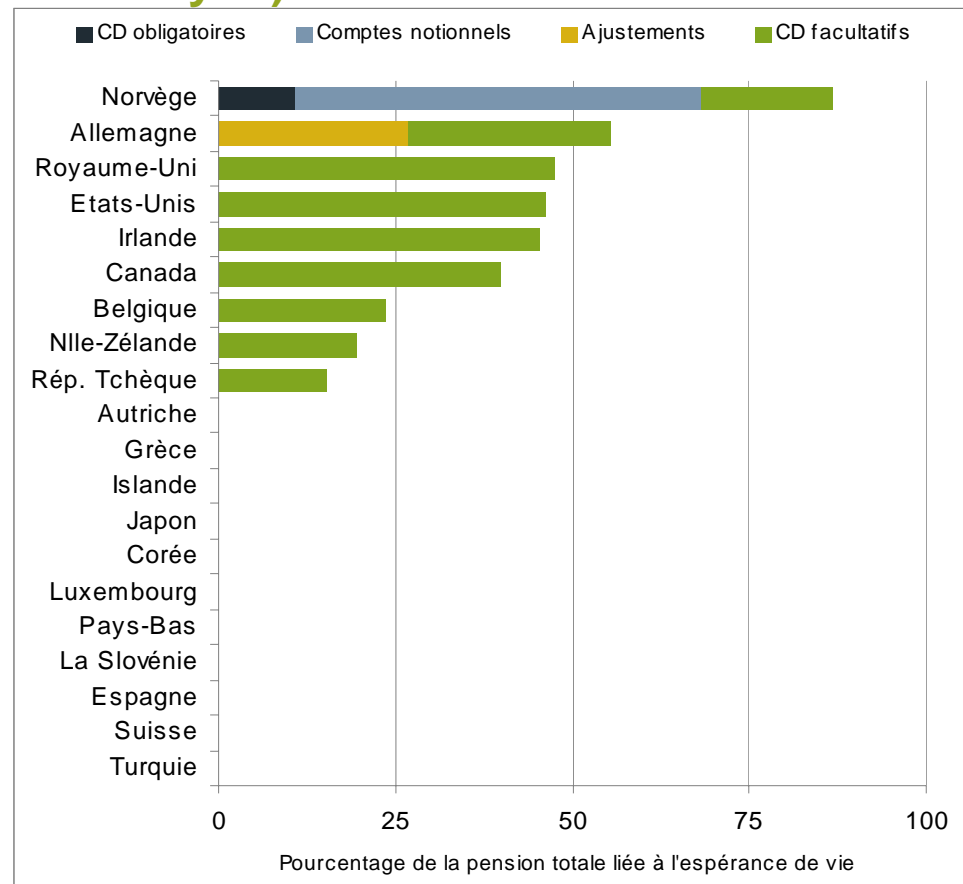
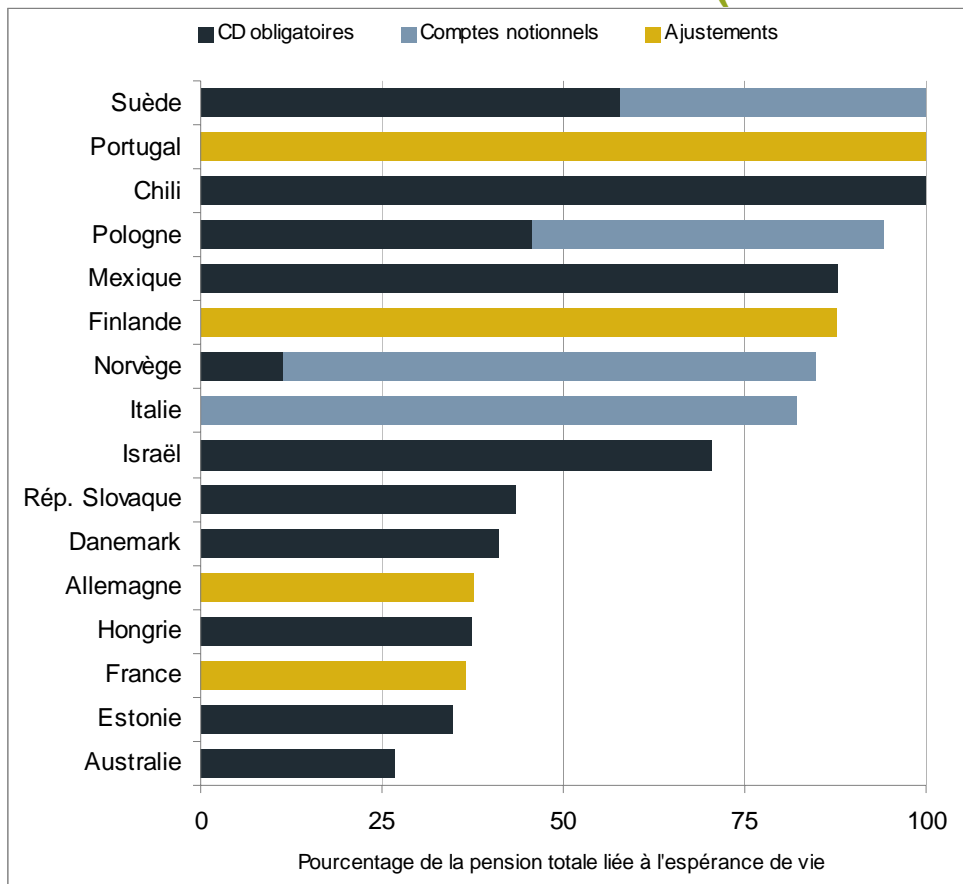
- Les problèmes des piliers supérieurs nuisent au premier pilier, qui est le filet de sécurité de la société :
 - faible participation aux piliers supérieurs et ignorance en matière de finance;
 - transfert de la majorité des risques du deuxième et du troisième piliers aux particuliers plutôt que la mise en commun des risques.
- Les pensions du premier pilier sont normalement financées par des revenus versés au fonds consolidé, et il suit qu'une forte dépendance envers le premier pilier alourdit les coûts acquittés par la société.
- La structure du deuxième et du troisième piliers devrait privilégier :
 - l'augmentation de couverture de la population par des régimes fondés sur la rémunération (par exemple, adhésion automatique au régime KiwiSaver de la Nouvelle-Zélande);
 - des modèles de régime et des modes de financement variés : un ensemble de régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, de régimes financés par répartition et par capitalisation, de régimes publics et de régimes privés.

De plus en plus de systèmes de pensions répartissent le risque de longévité entre les intervenants

- Augmentation de l'âge de la retraite :
 - Harmonisation de l'âge de la retraite dans tous les piliers.
- Liens automatiques des pensions et de l'espérance de vie :
 - Les régimes obligatoires à cotisations déterminées transmettent entièrement le risque de longévité aux participants :
 - Transformation périodique et obligatoire en rentes (p. ex., par tranches pendant plusieurs années avant la retraite) et développement de marchés offrant des rentes abordables permettant d'atténuer l'impact sur les individus.
 - Régimes à cotisations déterminées notionnels.
 - Prestations déterminées liées à l'espérance de vie.
 - Conditions d'admissibilité liées à l'espérance de vie.
- Changement de prestations déterminées à cotisations déterminées au troisième pilier.
- Le raccordement du niveau des prestations à l'espérance de vie doit avoir des limites :
 - Les travailleurs à faible revenu risquent d'être poussés vers les programmes d'assistance sociale.

Différents systèmes de retraite transfèrent le risque de longévité aux bénéficiaires à des degrés divers

Pourcentage des droits à pension lié à l'espérance de vie (homme à revenu moyen)



Nota : Un régime à cotisations déterminées pur a un rapport de 100 % avec l'espérance de vie, alors qu'un régime à prestations déterminées pur n'en a aucun.

Source : OCDE, *Panorama des Pensions 2011*

Bureau de l'actuaire en chef
Bureau du surintendant des institutions financières

Le risque de retraite peut être réduit par la suppression des incitatifs à la retraite anticipée

L'augmentation de l'âge de la retraite doit être conjuguée à des mécanismes qui augmentent l'âge effectif du départ à la retraite.

- Les dispositions sur la retraite anticipée doivent être neutres d'un point de vue actuariel (tous les piliers).
- Il faut encourager et récompenser la participation prolongée à la population active :
 - Régime de pensions du Canada : hausse appréciable des prestations pour chaque année de travail postérieure à 60 ans;
 - politiques sociales favorisant le placement et le maintien en poste des travailleurs plus âgés.
- Mesures de réadaptation et de réinsertion des travailleurs handicapés.
- La nature suffisante du revenu de retraite du troisième pilier sera compromise si les travailleurs sont contraints à partir à la retraite pour cause de faillite de l'employeur, de remaniement ou de compression des effectifs.
 - La transférabilité entre régimes du troisième pilier doit être simplifiée.

L'incertitude du rendement des placements et des chocs de marché risquent de limiter le niveau des rentes

- L'incidence du risque de placement sur le revenu de retraite dépend de la structure des revenus de retraite.

Taux de remplacement net des pensions* (% des gains individuels, revenu moyen)

Pays	Régimes publics	Cotisations déterminées – régimes obligatoires	Cotisations déterminées – régimes facultatifs	Incidence du risque de placement sur le revenu de retraite
Chili	4,6 %	59,7 %	-	Très élevée
Australie	14,8 %	44,1 %	-	Élevée
Irlande**	31,3 %	-	40,7 %	Modérée
Norvège	52,4 %	8.0 %	13,6 %	Faible

- La répartition des actifs des régimes capitalisés doit témoigner de la tolérance au risque des parties intéressées (p. ex., régimes adaptés aux étapes de la vie).

* Estimations tirées de *Panorama des Pensions 2011*, OCDE.

** Plus de la moitié des employés participent à des régimes professionnels à participation facultative.

Présentation

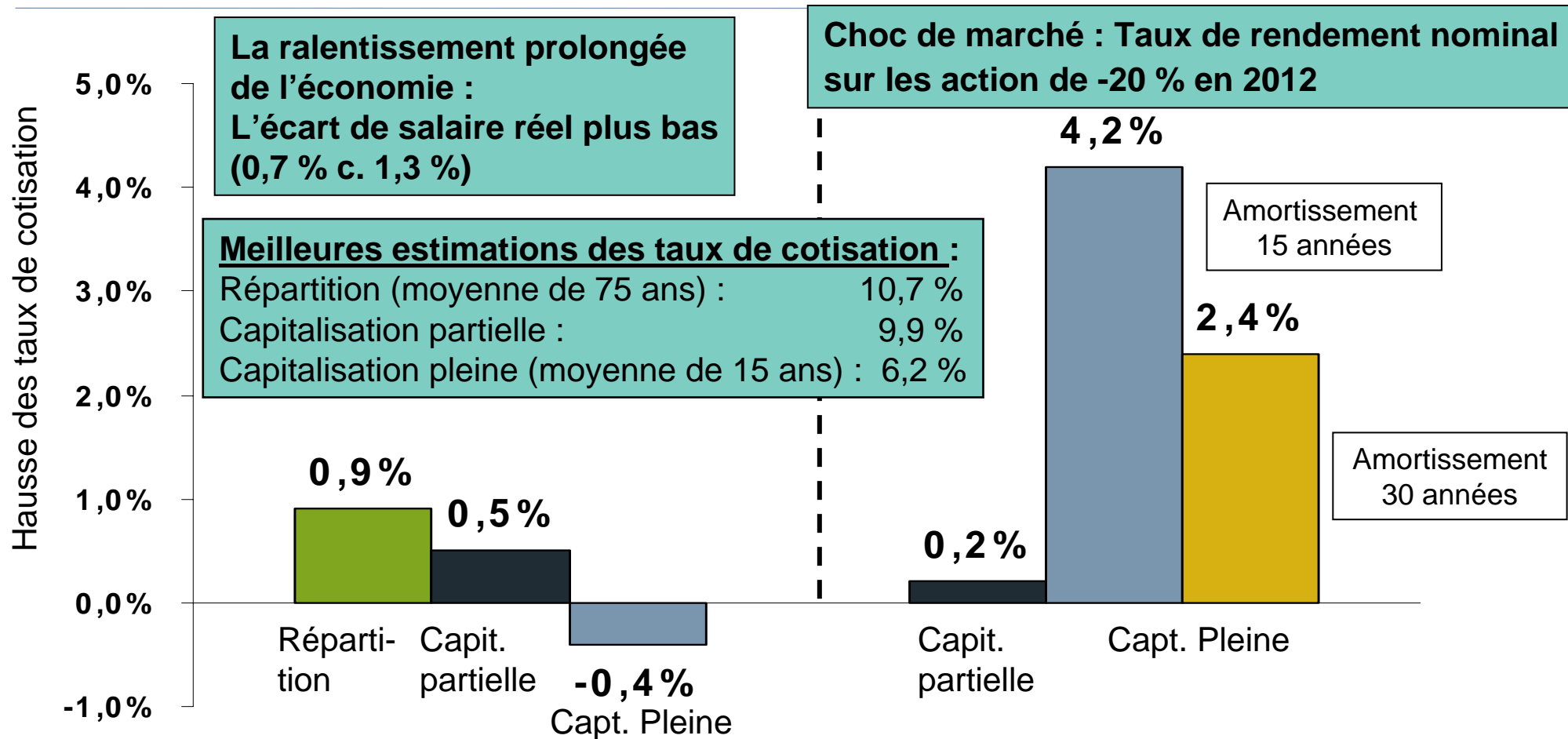
- **Aspects obligatoires ou facultatifs des systèmes de revenu de retraite**
- **Le partage des risques touchant les pensions**
- **Le deuxième pilier : un outil pour couvrir les risques**
- **La retraite coûte cher et coûtera plus cher**

Le financement des systèmes de pensions – Ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier!

La diversification des modes de financement modère la sensibilité du système de pensions à la variation des facteurs économiques et démographiques et aux chocs.

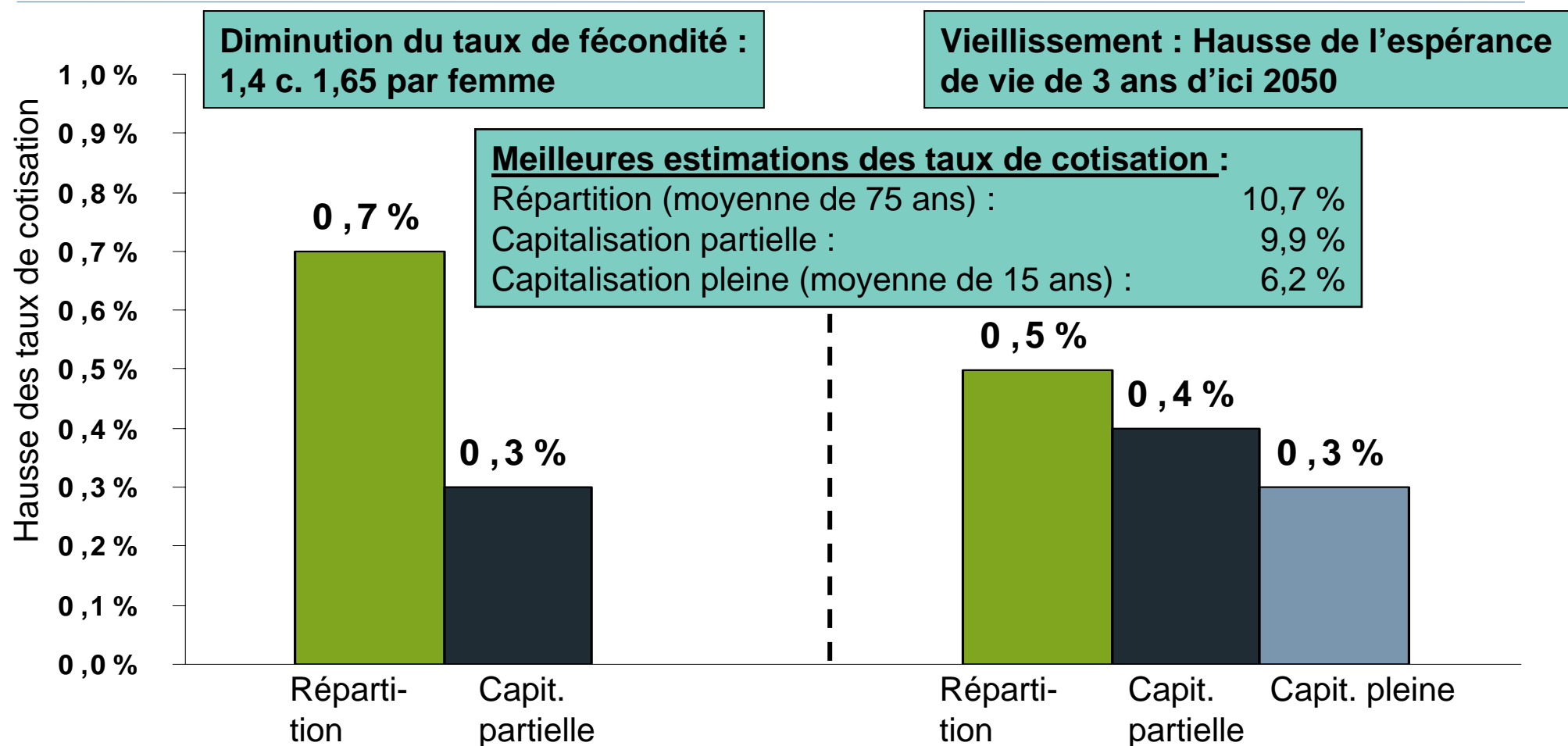
- Étant donné que les régimes du premier pilier sont généralement financés par répartition et ceux du troisième sont pleinement capitalisés, le choix des modèles pour le régime du deuxième pilier permet de hausser ou de réduire la capitalisation anticipée du système complet :
 - Définir le point d'équilibre entre les régimes à cotisations déterminées (pleinement capitalisés) et les régimes à prestations déterminées du deuxième pilier.
 - Le degré optimal de capitalisation des régimes à prestations déterminées du deuxième pilier dépend du rapport entre le taux de rendement des placements et le taux d'augmentation des salaires (taux de rendement implicite des régimes par répartition).
- Parmi les autres facteurs à considérer pour décider du degré de capitalisation anticipée figurent le degré de développement du marché des capitaux du pays, le degré de risque que le système est disposé à transmettre aux individus et la générosité des prestations qui ne dépendent pas du rendement du marché.

Régime de pensions du Canada (2^e pilier) : La capitalisation partielle atténuée l'effet des changement économiques, démographiques et d'investissement



L'effet est montré pour une période de 75 ans pour les régimes par répartition et les régimes capitalisés partiellement; dans le cas des régimes à capitalisation pleine, la durée dépend de la période d'amortissement choisie.

Régime de pensions du Canada (2^e pilier) : La capitalisation partielle atténuée l'effet des changements économiques, démographiques et d'investissement (suite)



Le taux de fécondité n'a aucun effet sur le taux de capitalisation pleine, mais l'allongement de l'espérance de vie se répercute sur les taux de cotisation des trois modes de financement.

Présentation

- **Aspects obligatoires ou facultatifs des systèmes de revenu de retraite**
- **Le partage des risques touchant les pensions**
- **Le deuxième pilier : un outil pour couvrir les risques**
- **La retraite coûte cher et coûtera plus cher**

Si nous vivons plus longtemps, devons-nous travailler plus longtemps?

- Qu'un régime soit entièrement capitalisé ou financé par répartition, à prestations déterminées ou à cotisations déterminées, qu'il s'agisse d'un régime de pensions public ou d'un régime de retraite privé, l'augmentation de la longévité continuera inéluctablement de mettre de la pression sur son financement.
- D'autres difficultés tiennent à l'incertitude des projections du taux de mortalité et aux différentes tendances de la mortalité, non seulement d'un pays à l'autre, mais à l'intérieur d'un même pays.

		L'espérance de vie à 65 (années)			
		Année de référence	Projection de 2050 par centile de la distribution du taux de mortalité prévu		
			2010	25 ^e	Médiane
Hommes	OCDE	16,9	20,4	21,0	21,6
	RPC-25	18,8	20,3	21,9	23,4
	Écart	1,9	-0,1	0,9	1,8
Femmes	OCDE	20,5	24,3	24,9	25,5
	RPC-25	21,6	22,0	23,9	25,8
	Écart	1,1	-2,3	-1,0	0,3

La gestion des risques peut servir à freiner les coûts des régimes privés à prestations déterminées

- Le coût des régimes classiques à prestations déterminées augmente sous l'effet de l'augmentation de la longévité, des taux d'intérêt bas et de la volatilité du marché.
 - ➔ Délaissement des régimes à prestations déterminées en faveur de régimes à cotisations déterminées dans de nombreux pays.
- La survie des régimes à prestations déterminées passe par la modification de leurs dispositions.
- À témoin, les recommandations du rapport de Lord Hutton (R.-U., mars 2011) sur les régimes de la fonction publique :
 - remplacer la moyenne du salaire en fin de carrière par la moyenne des gains annuels réévalués (CARE);
 - augmenter l'âge normal de la retraite des nouveaux régimes pour qu'il soit égal à l'âge de la retraite prévu par le régime de pensions de l'État;
 - imposer un plafond aux cotisations des employeurs et un mécanisme de partage des coûts avec les employés en cas d'impasse.
- Les outils de gestion du risque comprennent la gestion de l'actif-passif, la répartition dynamique des actifs et les investissements guidés par le passif.

OCDE : Travailler plus longtemps, venir en aide aux plus vulnérables et épargner davantage

- L'incertitude quant aux risques importants touchant les pensions et la crise économique et financière récente nous obligent à revoir les solutions de pensions actuelles et à chercher des solutions nouvelles.
 - De nombreux pays, dont le R.-U., le Canada et la France, ont examiné à fond leur système de pensions, en ont débattu longuement et l'ont remanié en profondeur.
- Il n'y a pas de recette magique et les modèles choisis varieront selon les objectifs aussi bien que les profils démographique et culturel du pays.
- « Dans une perspective à long terme, un système de pensions *diversifié* – qui allie régimes publics et régimes privés et qui est financé par répartition et par capitalisation anticipée – n'est pas seulement la formule la plus réaliste, c'est la formule optimale. »*
OCDE, *Panorama des Pensions 2011*

* Traduction

Des questions ou des commentaires?

Les membres et le personnel de la profession actuarielle sont encouragés à faire valoir leurs vues.

Les opinions exprimées au cours de cet exposé sont celles du conférencier.

